

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

N° 2026 038

L'An Deux mille vingt-six, le 1er avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 26 mars 2026, sous la Présidence de Madame Florence MARMONIER, Maire

Présents : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Thierry RUFFIER DES AIMES, Thierry RUFFIER LANCHE, Delphine PEPEY, Marion DRAPERI, Amaury BURDET, Floriane PARISSSE, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents : Jean-Max DESCHAMPS-BERGER (pouvoir donné à Florence MARMONIER) Valérie TRAVERS (pouvoir donné à Perrine AUFRERE)

Nombre en Membres :	13
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Désignation des représentants à la Société d'Aménagement de la Savoie

Madame le Maire informe que la Société d'Aménagement de la Savoie compte un représentant pour la commune, car la commune de Champagny compte des actions dans cette structure.

- *Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux modalités de désignation des représentants de la commune,*
- *CONSIDERANT la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein de cette société;*

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- **DÉSIGNE**, Perrine AUFRERE comme représentant de la commune au sein de la Société d'Aménagement de la Savoie

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

POUR EXTRAIT CONFORME,

13 AVR. 2026

**Pour le Maire empêché,
Perrine AUFRERE**

RECEPISSE



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE